

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ **1** **2** mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		CONSEIL EN INFORMATIQUE														
Nature de l'activité (1)		88 Adhérents								Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET										si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS				
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK				d'après les règles «créances-dettes» AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV <input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse		CW	Non assujetti à la TVA			AT					
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP	Salaires nets perçus		AR						
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA														
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ❶										AA	90 949	100,06 %		
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ❷										AB				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés _____) ❸										AC	57	0,06 %		
	4	Montant net des recettes										AD	90 892	100,00 %		
	5	Produits financiers ❹										AE	13	0,01 %		
	6	Gains divers ❺										AF	922	1,01 %		
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)										AG	91 827	101,03 %		
D É P E N S E S	8	Achats ❻										BA	1 036	1,14 %		
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ❼										BB	1 358	1,49 %	
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	616	0,68 %	
	11	Impôts et taxes ❽	Taxe sur la valeur ajoutée										BD			
	12		Contribution économique territoriale										JY	416	0,46 %	
	13		Autres impôts										BS	965	1,06 %	
	14	❹ Contribution sociale généralisée déductible										BV	4 154	4,57 %		
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 013	2,21 %		
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ❾										BW				
	17	Entretien et réparations										BH	165	0,18 %		
	18	Personnel intérimaire											68	0,07 %		
	19	Petit outillage ❿											588	0,65 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité											209	0,23 %		
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⓫										BJ	1 084	1,19 %		
	22	Primes d'assurances											418	0,46 %		
	23	Frais de véhicules ⓬										BK	4 536	4,99 %		
	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)										2 915		3,21 %			
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										BM	2 915	3,21 %			
25	Charges sociales personnelles ⓭ : dont obligatoires											BT	13 818	dont facultatives	BU	1 554
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											1 052	1,16 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone											1 094	1,20 %			
28	Frais d'actes et de contentieux										6	0,01 %				
29	Cotisations syndicales et professionnelles										BY	111	0,12 %			
30	Autres frais divers de gestion										690	0,76 %				
31	Frais financiers ⓮										BN	101	0,11 %			
32	Pertes diverses ⓯										BP	38	0,04 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	39 332	43,27 %			

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB



ARCOLIB

ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ AU SERVICE
DES PROFESSIONNELS LIBÉRALES
www.arcolib.fr

REVENUS 2018

N° 2035-B SD 2019

Si ce formulaire est déposé sans
informations chiffrées, cocher la
case néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION**CONSEIL EN INFORMATIQUE**

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

88 Adhérents

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

4	D É T E R M I N A T I O N	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	52 495	57,76 %	
		35	Plus-values à court terme 16						CB	61	0,07 %	
		36	Divers à réintégrer 17						CC	1 089	1,20 %	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens 18						CD			
		38	TOTAL (lignes 34 à 37).....						CE	53 645	59,02 %	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF			
		40	Frais d'établissement 19						CG			
		41	Dotation aux amortissements 20						CH	711	0,78 %	
		42	Moins-values à court terme						CK			
		43	D U	R É S U L T A T	21 Divers à déduire		dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT			
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
					dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
		44	Déficits Sté civile de moyens 18						CM			
45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN	883	0,97 %			
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP	52 763	58,05 %			
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR					
5	D U	R É S U L T A T	Taxe sur la valeur ajoutée			Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :			CX	15 032		
						Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :			CY	1 035		
						- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :			CZ	7		
6	Contribution économique territoriale 23			Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :			AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12 (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.											
	Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)			
	Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)						
		T		X			13 290					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →												
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B			